



## Compte rendu de la réunion du comité directeur du BARS du Vendredi 8 décembre 2023 à la salle du CCAS de la Bâtie-Neuve.

Participants:

Nom prénom	CD	Présent	Excusé	Absent
Athenon Eric		X		
Ayasse Dominique		X		
Castex Jean Pierre	X	X		
Dubos Alain		X		
Gaultier Michèle	X	X		
Hamelin Jean Marc	X	X		
Lefrançois Patrice		X		
Nappe Jean Claude		X		
Paillet Catherine	X	X		
Paillet Philippe		X		
Rambaud Michèle	X	X		
Rambaud Patrick	X	X		
Sitter Maïté		X		

### **1/ Point des licences**

A ce jour 68 adhérents ont pris leur licence.

Quelques problèmes persistent avec le logiciel FFRS 360, certains adhérents n'ayant pas reçu leur licence.

### **2/Séjours sportifs**

– Séjour à Bessans:

22 participants ont pu apprécier ce séjour du 5 au 8 septembre 2023, avec un temps très beau, un gîte confortable et deux randos par jour au choix suivant le niveau de chacun.

– Séjour Val Maira prévu du 20 au 23 février 2024

A ce jour 18 personnes sont inscrites. Il est prévu 2 groupes de niveau.

– Séjour dans les Cévennes prévu du 21 au 25 Mai

Randonnées en étoile à partir d'un gîte constitué de bungalows de 4

personnes. 4 bungalows sont déjà réservés pour 16 personnes mais un 5ème va l'être pour ouvrir la possibilité à 20 personnes de participer à ce séjour.

Le programme et la fiche d'inscription seront envoyés début janvier.

- Séjour itinérant dans le Mercantour en préparation par Philippe de 4 jours et 3 nuits en septembre 2024 (nota post réunion : du 3 au 6 septembre).

### **3/ Formation Iphigénie.**

Il y a eu 2 sessions avec 16 personnes formées plus un lien donné par Patrice sur You tube.

Patrice a également fait une formation à Veynes pour le club de la RSPV.

### **4/ Fête du BARS**

Le 26 Septembre, au lac de Roaffan se sont réunis 34 personnes dont 25 ont randonné avant l'apéritif et le partage des mets délicieux cuisinés par les participants. Une très agréable et amicale journée...

### **5/ Coût du co-voiturage.**

C'est une question complexe que nous n'avions pas résolue lors des précédentes réunions, chacun ayant à cœur que le prix soit juste tant pour le transporteur que pour le " transporté".

Vous trouverez toutes les réflexions et avis dans une note ci jointe écrite par Jean Pierre, avec la participation de Patrice, Philippe et Catherine.

En résumé de cette note, jointe en annexe :

*Jusqu'en 2022 – tarif unique définit pour les associations par l'administration fiscale – c'était la référence du BARS*

*Depuis 2023, ce tarif est supprimé et remplacé par le barème utilisé pour la déclaration des frais réels des salariés.*

*De nombreux exemple de calcul sont décrits, depuis des cas concrets de coût, l'utilisation*

*d'application de calcul d'itinéraires, de site internet, etc.*

*Explication de la différence entre le prix de revient au kilomètre (incluant investissement, entretien, etc.) et le Coût Kilométrique du co-voiturage Associatif (uniquement les consommables)*

*En prenant en compte les seuls consommables, l'essence représente environ 85 % du coût total.*

*A noter qu'un adhérent qui utilise systématiquement sa voiture peut faire jusqu'à 5 000 km dans l'année pour les seules sorties du BARS.*

### **1- Critères à retenir pour le calcul du co-voiturage pour le BARS**

- Avoir une référence de base solide (par exemple le prix d'un litre d'essence ou le tarif défini par l'administration fiscale) qui permet notamment une mise à jour sans nécessiter des discussions répétitives et stériles.*
- Choisir un tarif moyen, quelque soit le véhicule, applicable à tous.*
- Considérer 4 occupants par véhicule, quelque soit le taux de remplissage effectif.*
- Favoriser la rotation des chauffeurs*
- Indiquer dans le règlement intérieur du BARS la méthode de calcul, sachant qu'en aucun cas il s'agit d'une obligation, simplement d'une recommandation – chacun-e, conducteur/trice restant libre de faire ce qu'il veut.*

### **2- Propostions**

*Il semble y avoir consensus sur les points suivants :*

- Définir un tarif unique sur une base permettant sa ré-actualisation automatiquement*
- Annoncer le coût du co-voiturage avec l'annonce de la rando*
- arrondir à 50 centimes*

**JPC : 0,10 € du km aller par passager**

**Philippe : favoriser, voir « instiguer » et organiser la rotation des chauffeurs**

**Patrice : 0,12 € du km aller par passager**

**Catherine : 0,13 € du km aller par passager**

Pour finir en se basant sur le tableau établi par Patrice prenant en compte la consommation d'essence, le prix de l'essence (1,80€ / l de SP95 en décembre 2023), l'usure des pneus et des révisions des voitures, nous nous sommes mis d'accord pour un tarif de 0,12 € du km

aller. Ce prix de 0,12 € / km aller par passager sera actualisé par une indexation sur le prix du SP 95 pour toute variation de + ou – 20 %  
Un tableau sera établi avec un arrondi à 50 centimes près suivant la distance et le prix sera donné au moment de la programmation de la rando.

En pièce jointe :

- La note de réflexion,
- le nouveau tableau de calcul du coût du co-voiturage

### **6/ Article Entre-Nous**

L'article sera fait par Patrice sur les nouveaux itinéraires de randonnée hivernale sur Géoportail.

### **7/Compte rendu du CD du CODERS 05 du 1 Décembre 2023**

Catherine nous fait un résumé de l'intervention de Richard Mazzella alertant sur

- une perte économique importante
- Le départ de 30 clubs vers d'autres fédérations et l'hésitation d'autres clubs à suivre cette voie.
- pas mal de problèmes de fonctionnement du logiciel FFRS360, non adéquat pour gérer des clubs sportifs.

Le CODERS 05 propose de distribuer entre les 5 clubs du 05 la réserve financière actuelle, sur la base de devis pour l'achat de matériel. Voir paragraphe **9/** à quoi le BARS l'utilisera.

L'assemblée générale de la FFRS aura lieu à Amiens les 12,13 et 14 décembre.

Le "vin chaud" sera organisé à Charance le **9 janvier** par la RSPG.

### **Les formations à venir:**

- Pour Alain Dubos 2 formations pour être animateur en Février et Avril
  
- Pour Jean Pierre et Daniel formation "activ mémoire" en Mars

–Pour Jean Pierre et Philippe révision du PSC1 en septembre

–Une formation DVA première quinzaine de Janvier

La journée des animateurs aura lieu à Chadenas à une date pas encore fixée.

Le prochain CD du CODERS 05 est prévu le 01 Mars 2024

### **8/ Programmation des sorties du 1er trimestre 2024**

Les animateurs se sont concertés avant la réunion pour préparer les randos du mardi et du jeudi. Les tableaux seront fournis en annexe.

### **9/ Divers**

**9/1** - Une demande va être faite au CODERS 05 pour l'achat de 4 DVA qui pourront être prêtés ( ou loués) lors de sorties raquettes. C'est Patrice qui prendra en charge l'organisation et le suivi.

Jean Pierre propose de voir avec la mairie si le BARS pourrait disposer d'une armoire dans un local pour stocker radio et DVA.

### **9/2 Repas du sanglier**

Il aura lieu le mardi **16 Janvier** à la salle des fêtes de la Bâtie-Neuve avec au menu:

Salade, daube et tête de sanglier, pomme de terre,fromages et vins

Pour le dessert, chaque convive peut amener sa spécialité;

une participation de 10 € par personne sera demandé.

Le repas sera précédé d'une rando de 7 km

9/3 Patrick fait part de difficultés avec la FFRS pour ce qui concerne la gestion des séjours sportifs.

### **10/ Date du prochain Comité Directeur**

Le vendredi 1<sup>er</sup> Mars à 18h00

## Programme des Randonnées « Raquette s » du B A R S - 1<sup>er</sup> trim. 2024

Date	Destinations	Distance (km)	Heure Départ (*)	Responsables	Lieu de randonnée.	Altitude maximum	Carte	Dénivelé	Durée	Niveau
04 janv.	Col Bayard	17 km 2 €	08 h 30	Jean-Pierre	Centre d'Oxygénation – Initiation raquettes			200		7 km
11 janv.	Les Payas	23 km 3 €	08 h 30	Patrice	Lac de Barbeyroux			450		10,8 km
18 janv.	St Firmin	34 km 4 €	08 h 30	Jean-Marc	Maison forestière des Vachers			320 670		9,2 km 14 km
25 janv.	Serre-Eyraud	27 km 3 €	08 h 30	Patrice	Cabane de l'Aupette + les Crêtes			530 840		
01 fév.	Puy-St-Vincent	70 km 8,50 €	08 h 30	Jean-Marc	Tête d'Oréac			550		11 km
08 fév.	Les Meyries	71 km 8,50 €	08 h 30	Jean-Marc	Col de la Crèche			620		10 km
15 fév.	Les Audiberts	34 km 4 €	08 h 30	Patrice	Circuit en forêt			570		9 km
22 Fév.					Séjour à Val Maira du 20 au 24/02					
29 Fév.	Crévoux	42 km 5 €	08 h 30	Patrice	Cabane de la Ratelle			680		10 km
07 mars	Vallon du Fournel 1300 m	65 km 8 €	08 h	Jean-Marc	Le Col d'Anon			650		
14 mars	Peivoux Vallouise	73 km 8,50 €	08 h	Jean-Marc	Le Vallon et les Chalets de Chambran			480		7,5 km
21 mars	Les Orres	40 km 5 €	08 h 30	Patrice	Le Vallon du Muretier			750		12 km
28 mars	Larche	95 km 11,50 €	08 h	Patrice	Le Vallon du Lauzanier			3538 ET 3639 OT		

(\*)Lieu du rendez-vous de départ en co-voiturage : parking de la gare de La Bâtie-Neuve

Vérifier la confirmation de la rando (fonction notamment des conditions météo) dès le mercredi midi sur le site du BARS, page « Actualités » :

<https://sites.google.com/site/clubbastidon/actualites>

**Durée :** Il s'agit du temps de marche effectif, non compris les arrêts.

**Niveau :** Il tient compte de la longueur de la randonnée, du dénivelé et des difficultés techniques (pente forte, éboulis, crêtes aériennes, passages rocheux ou délicats, petite escalade ).  
\* = balade très facile, sur chemin ou sentier balisé, à faible dénivelé et assez courte ( accessible à tous).

\*\* = balade facile, sur sentier balisé ou non, à dénivelé peu important, de longueur moyenne, sans difficultés techniques.

\*\*\* = randonnée de difficulté moyenne, plus longue, à dénivelé plus important, avec quelques courts passages plus techniques mais sans danger particulier.

\*\*\*\* = randonnée assez difficile, longue ou à dénivelé important, avec passages rocheux ou aériens demandant un minimum d'attention.

\*\*\*\*\* = Randonnée difficile, très longue, à fort dénivelé, avec passages délicats et petite escalade.